



Problème d'homonymie

Par Visiteur

Je suis cliente chez finaref, et une autre personne s'appelle comme moi. En regardant sur le net, je me suis aperçue que sur mon compte un chèque de 1500 euros avait été demandé. Chose que je n'ai pas faite. D'ailleurs sur le relevé, c'était BONGIBAUT Marie-Helene avec une adresse sur GIEN, alors que moi j'habite à SAINT BRISSON SUR LOIRE, mais avec mon numéro de compte client. J'ai fait parvenir des lettres recommandées pour avoir des explications. Je n'ai eu aucune réponse, j'ai donc téléphoné. Il m'a été répondu de porter plainte.

Je me suis rendue à la gendarmerie qui m'ont dit qu'ils ne pouvaient rien faire, et que la société finaref était coupable, car elle a envoyé à la mauvaise adresse. C'est clair qu'ils ont fait la bêtise de ne pas regarder comme il fallait leur liste clients. A ma banque j'ai eu la confirmation que cette homonymie existait bien, cette autre personne étant en plus dans la même banque que moi.

Comment faire pour que tout redevienne normal sur mon compte, et que je ne paie pas une mensualité pour un montant que je n'ai pas demandé et que je n'ai pas encaissé.

J'ai réécrit à finaref en recommandé avec accusé de réception, mais là toujours rien. J'ai l'impression qu'ils s'en fichent pas mal.

Comptant sur vous pour me donner la marche à suivre,

Je vous en remercie d'avance.

Cordialement,

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Je comprends tout à fait la situation.

Effectivement vous ne pouvez pas déposer plainte car il n'y a pas d'infraction pénale, puisque c'est bien Finaref qui a commis une erreur.

Afin de vous aider au mieux je souhaiterais savoir si vous avez été prélevée sur votre compte?

Je reste à votre entière disposition.

Bien cordialement

Par Visiteur

Bonjour,

Oui, je suis prélevée sur mon compte de 120 euros à la place de 60 euros que je dois actuellement tous les mois, vu que le chèque a été encaissé. Finaref envoyait les relevés à une mauvaise adresse, et la personne du même nom doit avoir un compte chez eux aussi, ou a profité de voir qu'elle pouvait avoir de l'argent ça je ne le sais pas. Finaref a bien reçu ma lettre recommandée, j'ai reçu l'accusé de réception ce matin, maintenant vont-ils agir, j'en doute.

Toute la responsabilité leur incombe, mais comment faire pour qu'ils remettent mon compte en bonne et digne forme.

Ils devraient d'ailleurs bien voir en demandant le chèque à la banque de France, et en faisant les recherches de leur côté, que celui-ci a bien été adressé chez cette autre "BONGIBAUT Marie-Hélène et qu'en aucun cas c'est ma signature au dos.

J'attends votre réponse afin d'agir au mieux.

Cordialement,

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Afin que tout rentre dans l'ordre, si Finaref ne donne pas suite à l'envoi de votre lettre recommandée, le mieux est dans un premier temps de faire part à votre banque de votre demande d'opposition sur la somme litigieuse.

Si la banque refuse en raison des difficultés (étant donné que sur la somme de 120 euros vous devez bien 60 euros), vous pouvez saisir le juge de proximité en matière civile sur le fondement de l'article 1382 du Code civil puisque la faute commise par Finaref vous cause un préjudice.

Bien cordialement

Je reste à votre entière disposition.

Par Visiteur

Bonjour,

Je vous remercie pour vos conseils, je vais redemander à ma banque, et je pense que je vais écrire au tribunal d'instance en leur faisant parvenir tous les documents en ma possession.

Je vous ferai part de l'avancée de ce problème ou résolution dans le mois à venir. Je ne pense pas que cela traîne en longueur.

Cordialement,

Par Visiteur

Madame,

Je pense effectivement que vous avez adoptée la bonne attitude.

Vous pouvez également à nouveau adresse un courrier à Finaref leur expliquant que si une solution n'est pas rapidement trouvée vous serez dans l'obligation de saisir la justice.

L'ensemble des documents en votre possession prouvent votre bonne foi.

J'espère que cette situation va trouver une issue des plus rapides.

Bon courage

Bien cordialement